

# CONSEIL DE LA VIE SOCIALE

## COMPTE RENDU DU 03 JANVIER 2019 DEBUT DE SEANCE A 15h00

### PARTICIPANTS

- Direction : Mme KNOKAERT, Mme DRIES, Melle PEPION et Dr MEPUIS
- Représentants du personnel: Mme DUPUIS Catherine,  
Représentants des familles : Madame Patricia SIRY, Monsieur Roland GIRAUD,
- Représentants des résidents : Mme PLUVIER Mauricette, Madame Paulette FOUQUET et  
Madame Paulette GERMAIN

Absence excusée : Mme DELAFOY Annick, Mme RAYON Carole et Mme UWAMALIYA Eugénie

### ORDRE DU JOUR

- Prendre connaissance de la législation concernant le Conseil de la Vie Sociale
- Élire le Président, son vice-président et son secrétaire
- Établir le règlement intérieur du Conseil de la Vie Sociale
- Fixer la date et l'ordre du jour de la prochaine réunion
- Divers

### 1. REGLEMENT INTERIEUR DU CSV

#### **1.1 Election**

Les élections du renouvellement du conseil de la vie sociale se sont déroulées le 15/12/2018.

- Mme DELAFOY Annick **est élu Président du Conseil de la vie sociale.**
- Mme DUPUIS Catherine **est élue Vice-présidente du Conseil de la vie sociale**
- Aucune personne ne s'est proposée pour assurer le secrétariat du Conseil de la vie sociale, **Le Secrétariat du Conseil de la vie sociale** sera assuré conjointement par tous les membres.

#### **1.2 Changements effectués sur le règlement intérieur à la demande des membres du CSV**

Les membres du collège Famille peuvent continuer à se maintenir au conseil de la vie sociale après le départ de leur parent résident avec un statut de membre Honoraire.

Le Conseil de la vie sociale se réunit au minimum trois fois par an sur convocation du Président qui fixe l'ordre du jour des séances.

**Les familles et les usagers seront informés des dates de réunions et pourront s'adresser directement aux membres afin de leur faire part des sujets qu'ils souhaiteraient voir figurer à l'ordre du jour par courrier remis à l'accueil.**

## **2. QUESTIONS DIVERSES**

**2.1 Gestion et suivi des événements indésirables** (Pour rappel lors des différents conseils de la vie sociale).

Cette procédure s'applique à tous les incidents, risques d'incidents ou accidents qui surviennent dans l'établissement, qu'ils concernent les patients et leur entourage, les personnels, les visiteurs, la vie hospitalière ou la sécurité des biens.

Un formulaire de remontée des informations est à disposition des résidents, des familles et du personnel au niveau de l'accueil. Ce formulaire permet d'émettre des remarques écrites. Cette formule garantit une réponse fournie par une personne compétente et une traçabilité des observations.

Le signalement ne doit pas être confondu avec :

- Un moyen de délation ;
- Un sinistre déclaré à l'assureur ;
- Un moyen de contrôle ou de sanction.

La Direction réceptionne et enregistre les fiches qui lui sont transmises, elle les communique aux personnes concernées en fonction des responsabilités (service hébergement, service maintenance, Service de soins) et travaille en concertation avec eux sur les réponses à apporter.

L'équipe d'encadrement analyse périodiquement les fiches reçues.

La Direction effectue un retour d'informations périodique et une exploitation statistique de ces fiches.

## **3. DATE DE LA PROCHAINE REUNION**

La prochaine réunion du Conseil de la Vie Sociale aura lieu le :

**Samedi 09 Mars 2019 à 15h00**

**Aux « jardins d'Éléonore »**

Elle regroupera l'ensemble des membres élus du Conseil de la Vie Sociale **et toutes les Familles y sont cordialement invitées.**

Celles qui ne peuvent être présentes, ont la possibilité de s'adresser directement aux membres élus. Elles leur feront part des sujets qu'elles souhaiteraient voir figurer à l'ordre du jour et ce par courrier remis à l'accueil qui le transmettra.

**FIN DE SEANCE A 18h00**

Le Conseil de La Vie Sociale vous remercie d'avoir accordé toute votre attention à ce compte-rendu.

Mme DELAFOY Annick  
La Présidente